



Alfa GmbH
Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

620 ALFA Mousse expansive PU monocomposant

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise
1.1 Identificateur de produit ALFA Mousse expansive PU monocomposant (1K) 500ml manuelle
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations Déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles. Emploi de la substance / de la préparation Mousse Polyuréthane Pistolable (B2)
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur / fournisseur: Alfa GmbH Dr.-Rudolf-Schieber-Str. 11 – 15 73463 Westhausen / Allemagne Tel.: +49 (0) 7363 954460 Fax: +49 (0) 7363 9544625
1.4 Numéro d'appel d'urgence: En cas d'urgence, consulter un médecin.

2. Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Lact. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.



Alfa GmbH

Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger

H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire (masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)).
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.



Alfa GmbH
Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	40-50%
CAS: 13674-84-5	tris(2-chlorisopropyl)-phosphate Acute Tox. 4, H302	1-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-10%
CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0	alcanes en C14-17, chloro- Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362	1-10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1, H220 ; Press. Gas C, H280	<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.



Alfa GmbH

Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter en médecin.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mousse
CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.



Alfa GmbH
Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.



Alfa GmbH

Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	
VME	Valeur momentanée: 0,07 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Alfa GmbH

Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications Générales

Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

Changement d'état:

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

Point d'éclair: -21 °C

Température d'inflammation: 199 °C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

Limites d'explosion:

Inférieure:	3,0 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %

Densité: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec:-

l'eau: Insoluble

Teneur en solvants:

VOC (CE) 15,4 %

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Alfa GmbH
Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

-

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz combustibles.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
115-10-6 oxyde de diméthyle		
Inhalatoire	LC50/4h	308 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.



Alfa GmbH
Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif
Irritant

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Carc. 2, Lact.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Alfa GmbH
Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 05 01*	déchets d'isocyanates
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS

IATA

AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

2 5F Gaz.

Classe

2.1

IMDG, IATA

Class

2.1

Label

2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Attention: Gaz.

No EMS:

F-D,S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



Alfa GmbH
Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

"Règlement type" de l'ONU:

1I

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Restrictions d'utilisation:

-Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).

-Les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact avec ou être exposées à cette préparation pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection

prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger (Ordonnance sur la protection de la maternité, RS 822.111.52).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

2015/10



Alfa GmbH

Dr. Rudolf-Schieber-Str. 11-15
73463 Westhausen/Germany
Tel.: +49 (0)7363 95446-0
Fax.: +49 (0)7363 95446-25
E-Mail: sales@alfa-direct.com

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

Flam. Gas 1:	Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1:	Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas C:	Gases under pressure: Compressed gas
Acute Tox. 4:	Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2:	Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2:	Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1:	Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1:	Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Carc. 2:	Carcinogenicity, Hazard Category 2
Lact.:	Reproductive toxicity, Additional category, Effects on or via lactation
STOT SE 3:	Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2:	Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Aquatic Acute 1:	Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 1:	Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 4:	Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 4